



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
Fédération Algérienne de Football

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE DU FOOTBALL
SAISON SPORTIVE : 2021 – 2022**

Je Soussigné : Docteur en Médecine
(N° d'inscription à l'ordre des médecins de: sous le Numéro :.....)

Photo

Structure d'exercice :

Atteste que le(a) joueur (se) :

Nom :

Prénoms :

Fils (Fille) de : et de :

Né(e)le: à :

Club : Ligue:

A été examiné(e) ce jour conformément aux directives de la commission médicale de la FAF.
Et qu'il(Elle) n'a, au vu du dossier médical présenté, aucune déficience.

Je certifie que le(a) joueur(se) sus-nommé(e) ne présente aucune contre-indication à la
pratique du Football organisée sous l'égide de la FAF ou de l'une de ses ligues affiliées.

Fait à : le :

Le Médecin

(Nom, Prénom, griffe et signature)

NB : La présentation du certificat médical de non contre-indication à la pratique du Football est obligatoire pour l'obtention ou le renouvellement annuel de la licence sportive.



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FÉDÉRATION ALGERIENNE DE FOOTBALL



Photo
3,5 x 3,5

DECLARATION SUR L'HONNEUR D'ABSENCE DE SYMPTOMES
D'INFECTION PAR LA COVID-19
SAISON SPORTIVE: 2021 - 2022

Par la présente je soussigné(e),

Mme/Mr :

Nom :

Prénom(s) :

Fils (le) de : et de :

Né (e) le : à : Wilaya de :

Club : ligue de :

Demeurant :

Déclare sur l'honneur n'avoir présenté, ces dernières 72 heures, aucun des symptômes suivants :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - Avez-vous de la fièvre supérieure à 38° ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ces derniers jours ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous des difficultés à respirer ces derniers jours ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous noté une forte diminution de votre goût ou de votre odorat ces derniers jours ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous un mal de gorge ces derniers jours ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous des douleurs musculaires ou des courbatures inhabituelles ces derniers jours ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous des éruptions cutanées ou engelures ces derniers jours ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous de la diarrhée ou vomissements ces derniers 24 heures ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous une fatigue inhabituelle ces derniers jours ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous un manque de souffle inhabituel lorsque vous parlez ou lors d'un petit effort ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous été en contact d'un suspect ou confirmé de COVID-19 ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous consulté pour des signes en faveur de COVID-19 COVID-19 ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous fait une radiographie ou scanner thoracique COVID-19 ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous été hospitalisé pour suspicion ou une maladie COVID-19 ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - Avez-vous eu des tests PCR ou sérologiques POSITIFS de la maladie COVID-19 ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Le joueur devra absolument consulter le médecin du club avant la signature de la licence s'il :

- a eu la COVID-19
- a été en contact avec un malade COVID-19
- a eu une maladie chronique et n'a pas fait du sport depuis plus de trois mois
- a répondu OUI à une des questions ci-dessus

Je certifie avoir pris connaissance des risques de contamination par le coronavirus, et je m'engage à respecter des gestes barrières, d'hygiène et de sécurité, et je confirme l'exactitude des informations contenues dans la déclaration sur l'honneur sus-citées.

Signature du joueur

Fait à :

Le : à : h mn

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES AUX COMPETITIONS DE FUTSAL : 2021/2022

1-Engagement des Clubs de Futsal :

Le dossier d'engagement doit être constitué des pièces suivantes :

- Une fiche d'engagement dans les Compétitions (Imprimé à télécharger du Site)
- Une copie légalisée de l'agrément du Clubs
- Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du Mandat 2021/2024 visé par l'huissier de Justice.
- Une liste des Membres élus du Comité Directeur, mandatés pour représenter le Club auprès du Département.
- Quitus délivré par la Ligue d'origine pour les Clubs changeant de Ligue.
- Une attestation délivrée par la Compagnie d'Assurance relative aux Contrats couvrant l'ensemble des Membres du club pour la saison sportive 2021/2022, conformément au règlement du championnat de Futsal
- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologuée par la commission d'homologation des salles.
- Le paiement des frais d'engagement et les éventuelles arriérées.
- Le Bilan Financier de l'exercice 2020 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent.

2-Dépôt des dossiers d'engagement :

Les dossiers d'engagement complet doivent être déposés, contre accusé de réception auprès du Secrétariat du Département de Futsal.

-Clubs de Division National I et II au plus tard :

Le 10 **Novembre 2021**.

Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera accepté.

3-Montant des frais d'engagement :

Le montant des frais d'engagement est fixé à :

-Clubs de la Division Nationale I :
Deux Cent Mille (200 000,00) Dinars

-Clubs de la Division Nationale II :
Cent Cinquante Mille (150 000,00) Dinars

4-Catégorie d'équipe à engager :

-Obligatoire :

- Une équipe Sénior : joueurs né avant le 1^{er} janvier 2003
- Une équipe U 13

- Facultative :

- Préconiser une section Futsal loisir pour les joueurs de Trente Cinq (35) ans et plus

5-Période d'enregistrement des Licences :

-La période d'enregistrement des Licences est fixée comme suit :

-Du **01/10/2021** au **31/12/2021** dans la limite du nombre de joueurs fixé.

-Un joueur de Football Professionnelle peut être licencié en même temps au sein de la section de Futsal de son propre club affilié au Département de Futsal (mention double Licence).

-L'enregistrement et la délivrance des Licences est du ressort du Département de Futsal et des Ligues Régionales.

6-Nombre de joueurs à enregistrer par club :

-Catégorie Séniors :

Vingt (20) joueurs au maximum et Quatorze (14) au minimum dont :

Cinq (05) joueurs plus de Trente (30) ans et moins de Quarante (40) ans au maximum dont Un (01) joueur + de Quarante (40) ans (Dérogation DTN).

7-Dossier de Licence pour les joueurs :

-Pour l'enregistrement, les dossiers de Licences des joueurs doivent être déposés auprès du Secrétariat du Département de Futsal contre accusé de réception dans les délais impartis.

8-Dossier Médical :

-Toute demande de Licence de joueur devra être accompagnée d'un dossier Médical conforme au modèle défini par la Commission Médicale Fédérale.

-Le Secrétaire Générale ou le Président de club ainsi que le Médecin du club doivent établir une Attestation certifiant que la confection du dossier Médical de leurs joueurs est conforme aux directives de la Commission Médicale de la Fédération Algérienne de Football.

-La seule signature du Secrétaire Général n'exclut pas la responsabilité du Président du club.

9-Passeport du joueur :

-Conformément aux dispositions du règlement FIFA portant statut et transfert du joueur et les règlements généraux de la FAF, tout joueur doit disposer d'un passeport qui récapitulera sa carrière depuis l'âge de 12 ans à 23 ans.

-Ce document tenu en triples exemplaires (Un pour le club, un pour le joueur et un autre archivé au niveau du Département) permettra aux clubs formateurs de solliciter lors de chaque transfert, le paiement de l'indemnité de formation et l'indemnité de solidarité.

10-Statut du joueur Amateur :

-Est réputé Amateur le joueur qui, pour toute participation au Futsal organisé, ne perçoit pas une indemnité supérieure au montant des frais effectifs qu'il dépense dans l'exercice de cette activité.

-Conformément à la législation et au règlement de la FIFA relatif au statut et au transfert des joueurs, le joueur Amateur ne peut recevoir de prime de signature, ou de salaire et aucune gratification de quelque nature qu'elle soit pouvant revêtir une quelconque forme de salaire.

11-Statut de l'éducateur :

Conformément au statut de la FIFA :

Il sera établi un contrat (bénévole-salarié) entre le club et l'éducateur, le modèle du contrat type élaboré par la DTN ou le Département de Futsal.

Ce contrat déterminera la durée, les indemnités, les frais de déplacement, les droits de la formation, droits et devoirs de l'éducateur.

12-Transferts internationaux :

-Les transferts internationaux des joueurs Amateurs Algériens sont soumis à la demande classique de certificat international de transfert durant la période d'enregistrement.

-Dès réception du dossier de demande d'enregistrement du joueur venant de l'étranger, le Département concerné doit immédiatement saisir la FAF.

13-Droit de participation en Séniors des joueurs de catégories de jeunes :**-Joueurs né en 2004**

-Tous les clubs peuvent éventuellement utilisés en équipe Sénior des joueurs né en 2004, avec la Licence délivrée par le Département de Futsal à condition d'avoir fourni un dossier Médical conforme au règlement sus visé.

14-Equipements et infrastructures :

-Les équipes doivent être uniformément vêtues aux couleurs de leur club déclarées à l'engagement conformément au règlement des championnats de Futsal et au règlement de l'équipement édicté par la FIFA

-Les clubs doivent communiquer à leur Département et sur la fiche d'engagement les couleurs principales et les couleurs de réserves de leurs équipements.

-Avant le début de chaque saison sportive, le Département doit publier impérativement sur les bulletins officiels et sur le Site Web les listes des couleurs des équipements des clubs

-Le club est tenu de désigné une salle principale et une autre salle de repli (sous peine de forfait).

15-Numérotation des maillots :

-Le club est tenu au moment du dépôt des demandes de Licences, de communiquer à son Département, les numéros des Dossards attribués à tous les joueurs participant aux rencontres officielles des Séniors.

-Les numéros des Dossards sont attribués exclusivement aux joueurs Séniors et demeurent inchangés durant toute la saison et doivent figurer sur le dos du maillot et à l'avant du short du coté droit.

-Les numéros Un(01), Douze(12) et Vingt(20) sont attribués aux Gardien de but Séniors.

-Les zones vierges des manches du maillot, sont exclusivement réservées aux insignes d'identification de la compétition.

16-Organisation des matchs, Médecin et Ambulance :

-Le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un Médecin et d'une Ambulance pour toute rencontre de Futsal.

17-Coupe d'Algérie :

17.1-Seul les clubs affiliés et engagés dans le championnat de Futsal peuvent participer à la compétition de la Coupe d'Algérie conformément au calendrier arrêté par le Département de Futsal.

17.2-La participation doit être formalisée par un engagement.

18-Démarrage de la compétition :

-Le démarrage de la compétition est fixé au :

*Division Nationale I : **03 & 04 Décembre 2021**

*Division Nationale II : **03 & 04 Décembre 2021**

-La gestion du Championnat National de la Division Nationale I et II est du ressort de Département de Futsal excepté la gestion du Championnat National II Zone Sud qui sera géré à titre exceptionnel par la Ligue Régionale d'Ouargla.

19-Matches amicaux :

19.1-Conformément aux règlements en vigueur, tout match amical doit recevoir préalablement l'accord de Département de Futsal, sous peine de sanctions.

19.2-Tout match amical organisé sans l'accord du Département entraînera une sanction financière d'un montant de Dix Mille (10 000,00) Dinars à chacun des deux clubs participants.

19.3-Aucun Arbitre ne doit arbitrer un match amical sans l'autorisation préalable du Département sous peine de sanctions.

20-Obligation des joueurs et dirigeants :

-Les dirigeants et les joueurs Amateurs sont tenus au strict respect des règlements des championnats de Futsal.

-Tous les membres dirigeants et joueurs des clubs sont astreints à l'obligation de réserves pour les faits et informations dont ils ont eu connaissance de par leurs fonctions. Ils sont par ailleurs, tenus dans leurs déclarations publiques au respect des Dirigeants et des structures de gestion de Futsal faute de quoi, des peines seront prévues à cet effet.

21-Obligation du Département :

-Le Département est tenu de publier sur son Site Web : Les sanctions et/ ou les reliquats de sanction des joueurs, staffs et salles à la fin de la saison.

--Les listes des joueurs enregistrés par club et par catégorie, au lendemain de la date de clôture de la période d'enregistrement.

-Une copie des listes gravées sur CD est transmise à la FAF.

22-Adoption et mise en vigueur :

Ces dispositions sont adoptées par le Bureau Fédéral en date du.....et entre immédiatement en vigueur.



الاتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الجهوية لكرة القدم ورقلة

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL OUARGLA

لجنة كرة القدم داخل القاعة



COMISSION DE FUTSAL

ATTESTATION DE DOMICILIATION 2021/2022

Je soussigné Directeur de la salle ci-après désigné, ayant tous les pouvoirs d'agir, autorise par la présente, les équipes de futsal **Séniors** du club à domicilier leurs rencontres dans le cadre du championnat de futsal 2019/2020, conformément au programme arrêté par la Ligue Nationale de Futsal.

Dénomination du stade :

Homologué conformément aux dispositions du décret exécutif n° 09-184 du 17 jourmada 1430 correspondant au 12 mai 2009, fixant les procédures et les normes spécifiques de l'homologation technique et sécuritaire des infrastructures sportives ouvertes au public ainsi que les modalités de leur application,

Propriétaire de la Salle :

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail :

Capacité d'accueil :

Gradins Existant : Oui - Non

Issue de Secours nombres :

.....

Système d'éclairage (préciser la capacité en luxes) :

N° du Contrat et d'Assurance de la Salle:..... Valable

jusqu'à :

Compagnie d'Assurance :

Le Président du Club

Signature, Cachet et Griffe Obligatoire

Le Directeur de la Salle

Signature, Cachet et Griffe Obligatoire

OBSERVATIONS : À joindre Copie du Procès Verbal d'homologation de la Salle et Photos.



الاتحاد الجزائري لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
قسم كرة القدم داخل القاعة
DEPARTEMENT FUTSAL



FICHE D'ENGAGEMENT

(A établir en trois exemplaires originaux)

SAISON 2021 / 2022

Nom du C.S.A:

Couleurs principales: Couleurs de réserves:

N° Tél./Fax (obligatoire) :

Agrément N° : du (Copie légalisée : à joindre)

Président du C.S.A : Tél. :

Adresse complète :

Adresse e-mail (obligatoire) :

Commune : Wilaya : Code postale :

Président de la Section : Tél. :

Liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et les structures du football;

Nom & Prénoms	Fonction au sein du C.S.A ou de la Section	N° Téléphone

Voir au verso.../...

Je soussigné Monsieur :Président du Club Sportif
Amateur, m'engage à :

1°) Respecter le Règlement des Compétitions de Futsal et de le faire respecter par les membres.

2°) Faire participer les cadres techniques, médicaux et administratifs du Club aux réunions et séminaires organisées par la Fédération et la ligue.

3°) Procéder au paiement de la contribution aux frais de gestion de la dite saison à raison de 200.000 DA.

4°) Joindre au dossier d'engagement l'attestation de domiciliation et Respecter les domiciliations des matchs de championnat et de coupe d'Algérie.

5°) Joindre le dossier médical de chaque joueur tel que défini par la commission médicale fédérale avec le dossier de la demande de licence.

6°) Ne pas recourir aux juridictions civiles pour le règlement de tout litige né lors du déroulement de la compétition.

7°) Respecter les dispositions de l'article 122 du règlement des compétitions de futsal traitant de la « Violation de l'obligation de réserve ».

8°) Joindre au dossier d'engagement le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du Club, Le bilan financier de l'exercice 2018 et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.

Fait à : le :

Griffe et signature du Président du C.S.A